



APPEL À CANDIDATURES

Les Marchés du Risban (3^e édition) 22 juillet et 05 août 2026 (de 18h à 22h)

Au cœur du quartier de la Citadelle, le Musée maritime et portuaire de Dunkerque (**association loi 1901 reconnue d'intérêt général**) présente, à travers son parcours permanent et ses expositions temporaires, l'histoire et le patrimoine maritime et portuaire de la « cité de Jean Bart ». Devant le musée, amarré au quai de la Citadelle, un patrimoine flottant hors du commun vient compléter l'offre culturelle de l'établissement : le trois-mâts *Duchesse Anne* et le bateau-feu *Sandettié*, tous deux classés au titre des monuments historiques, ainsi que la péniche *Guilde* et le remorqueur *Entreprenant* permettent d'embarquer pour une découverte du monde des marins et des bateliers. Enfin, le phare du Risban, situé à 2 km du musée, offre un point de vue spectaculaire sur le port et la Flandre maritime.

Présentation

Pour la troisième année consécutive, le Musée maritime et portuaire offre aux artisans, commerçants et producteurs locaux l'occasion de présenter leurs activités et d'exposer leurs créations dans le jardin du phare du Risban, les **mercredis 22 juillet et 05 août 2026, de 18h à 22h**.

- **À qui s'adresse cet appel ?**

Aux commerçants sédentaires, non sédentaires, artisans, producteurs, créateurs pouvant justifier de documents réglementaires permettant l'exercice de leur activité.

- **Quels sont les critères de sélection ?**

La qualité, la variété et l'originalité des produits proposés ainsi que leur authenticité comme témoignage d'un savoir-faire reconnu seront privilégiés, tout comme l'approche économique valorisant les circuits courts.

Une présentation soignée et de qualité sera un élément pris en compte¹. La mise en relation de votre activité avec le milieu maritime et portuaire apportera une plus-value à votre candidature.

Les exposants devront être autonomes techniquement, en mesure de prévoir et d'assurer l'installation de leurs propres équipements en supplément des moyens mis à la disposition de chaque exposant dans les jardins du phare du Risban. **Sont autorisés, dans la limite de la superficie de l'emplacement attribué, l'installation de tonnelles ou barnums.**

¹ Pour une bonne évaluation de l'activité proposée et des produits mis à la vente, merci d'étayer votre candidature avec des photos et/ou des fiches techniques.

- **Comment procéder ?**

En remplissant le formulaire disponible ci-après et en le renvoyant par courriel **avant le 31 mai 2026** à M. Nicolas MICHEL, responsable du pôle des publics, à l'adresse suivante : nmichel@museemaritimeportuaire.com.

- **Examen des candidatures**

Merci de joindre à votre dossier :

- extrait de KBIS, ou d'inscription au répertoire des métiers, ou déclaration d'auto-entrepreneur, le document fourni devant dater de moins de 3 mois ;
- carte professionnelle de commerçant non sédentaire ;
- attestation d'assurance multirisques de l'année en cours (responsabilité civile, incendie, vol et vandalisme) ;
- la déclaration concernant les établissements préparant, transformant, manipulant, exposant, mettant en vente, entreposant ou transportant des denrées animales ou d'origine animale - CERFA 13984*05 ;
- liste des produits proposés (seuls les produits figurant dans le formulaire ci-après seront acceptés à la vente).

Tout dossier incomplet ne sera pas examiné. La réception du dossier de candidature ne constitue pas une inscription à l'événement. Une réponse, au plus tard **mi-juin 2026**, sera faite à chaque candidat.

- **Participation forfaitaire**

Si votre candidature est retenue, **une participation forfaitaire de 50€ par soirée** vous sera demandée, au titre des frais logistiques engagés par le musée. Ce paiement devra être effectué par chèque, libellé à l'ordre du « Musée maritime et portuaire » ou par virement bancaire sur le compte ci-après :

| |
|---|
| <p style="text-align: center;">Domiciliation bancaire :</p> <p style="text-align: center;">CRÉDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE</p> <p style="text-align: center;">RIB : 16706 05035 54007176735 53 IBAN : FR76 1670 6050 3554 0071 7673 553 BIC : AGRIFRPP867</p> |
|---|

Le paiement sera à effectuer au moment de la validation de votre inscription et **au plus tard 15 jours avant la date de l'événement, soit le 08 juillet 2026**. En cas de non-réception du paiement, votre participation sera annulée.

- **Moyens mis à la disposition de chaque exposant dans le jardin du phare du Risban :**

- un espace de 3 x 3 m ;
- une table de 180 x 70 cm et 2 chaises ;
- une arrivée électrique 16A (une rallonge électrique de 5 mètres minimum sera nécessaire) ;
- un accès à des sanitaires et à un point d'eau ;
- parking à proximité du lieu d'installation.

- **Installation**

La mise en place de votre stand se fera le jour même, avec une installation comprise entre 15h et 17h.

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

1/ Présentation

Raison sociale de l'entreprise :

Nom, prénom, fonction et coordonnées (adresse, téléphone, courriel, site internet) du représentant légal :

Statut juridique :

N° SIRET :

Code APE / NAF :

Domaine d'activité (artisanat, alimentation...) :

2/ Vos produits

Origine des produits (artisanat local, revente...) :

| Principaux produits proposés | Fourchette de prix |
|------------------------------|--------------------|
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |

Existe-t-il un lien entre vos produits et le patrimoine maritime et portuaire ? Si oui, lequel ?

Commentaires :

3/ Ressources humaines et matérielles

Nombre de personne(s) intervenante(s) :

Besoins matériels autres que ceux mis à disposition par le Musée maritime et portuaire (sous réserve de faisabilité) :

4/ Disponibilité(s)

le 22 juillet 2026

le 05 août 2026

Les deux dates

Afin d'assurer une répartition équilibrée et diversifiée des exposants sur les deux journées, la sélection sera effectuée en fonction des disponibilités de chacun.